



*cutting through complexity*

CHANGEMENT CLIMATIQUE & DEVELOPPEMENT DURABLE

# Premières tendances de la mise en œuvre de l'article 225 de la loi Grenelle II dans la communication des Groupes du CAC 40

Juin 2013

[kpmg.fr](http://kpmg.fr)



# Sommaire

## Contexte réglementaire

Statistiques sur les rapports 2012

Principales difficultés rencontrées

Questions





## Contexte réglementaire

### Nouvelles obligations d'information et de vérification

De nouvelles obligations sont établies ou renforcées par l'article 225 de la loi Grenelle II<sup>(1)</sup> et son décret d'application<sup>(2)</sup>

- Obligation de publier dans le rapport de gestion :
  - les informations sociales, environnementales et sociétales listées dans le décret (voir Annexe 2),
  - une justification de l'exclusion des informations jugées non pertinentes.
  
- Obligation de publier un rapport d'un tiers indépendant devant comporter :
  - une attestation relative à l'établissement des informations devant figurer dans le rapport de gestion ou la mention de son caractère incomplet et le signalement des informations omises sans explication,
  - un avis motivé sur :
    - la sincérité des données publiées,
    - les explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations demandées,
    - les diligences mises en œuvre pour conduire la mission de vérification.

Les modalités de la vérification externe sont précisées par arrêté<sup>(3)</sup>

**A NOTER : La majorité des rapports de gestion des Groupes du CAC40 ont été publiés avant la parution de l'arrêté du 13 juin 2013. La vérification des informations extra-financières relevait donc d'un contexte volontaire et non obligatoire.**

(1) Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » (J.O. du 13/07/2010)

(2) Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

(3) Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission (J.O. du 14/06/2013)

# Sommaire

Contexte réglementaire

**Statistiques sur les rapports 2012**

Principales difficultés rencontrées

Questions

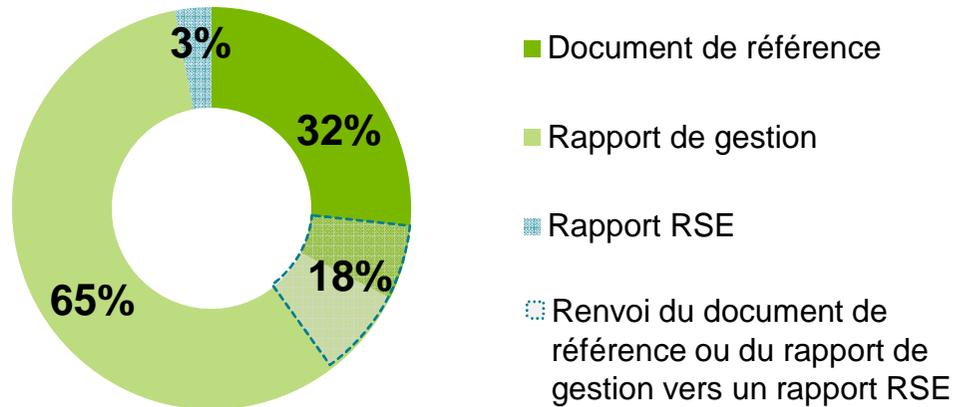




## Statistiques sur les rapports 2012

### Supports de publication

#### Supports de publication des informations sociales, environnementales et sociétales



# 53%

Pourcentage des sociétés du panel ayant publié un rapport dédié à la RSE en 2012 en plus des informations déjà publiées dans le document de référence / rapport de gestion

#### Des informations majoritairement intégrées à la communication financière

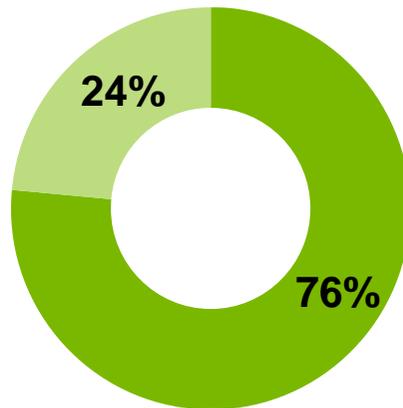
- 97% des Groupes ont publié les informations requises dans leur document de référence. Parmi celles-ci, 2/3 ont inclus ces informations spécifiquement dans le rapport de gestion tel que requis par la loi.
- 18% des Groupes ont intégré un renvoi de leur rapport financier vers un rapport rendu public dédié à la RSE relatif à l'exercice 2012.



## Statistiques sur les rapports 2012

### Présentation des informations RSE

#### Présentation des informations sociales, environnementales et sociétales



- Organisation suivant les thématiques Grenelle II
- Autre organisation

#### Des informations majoritairement organisées suivant les thématiques de la réglementation

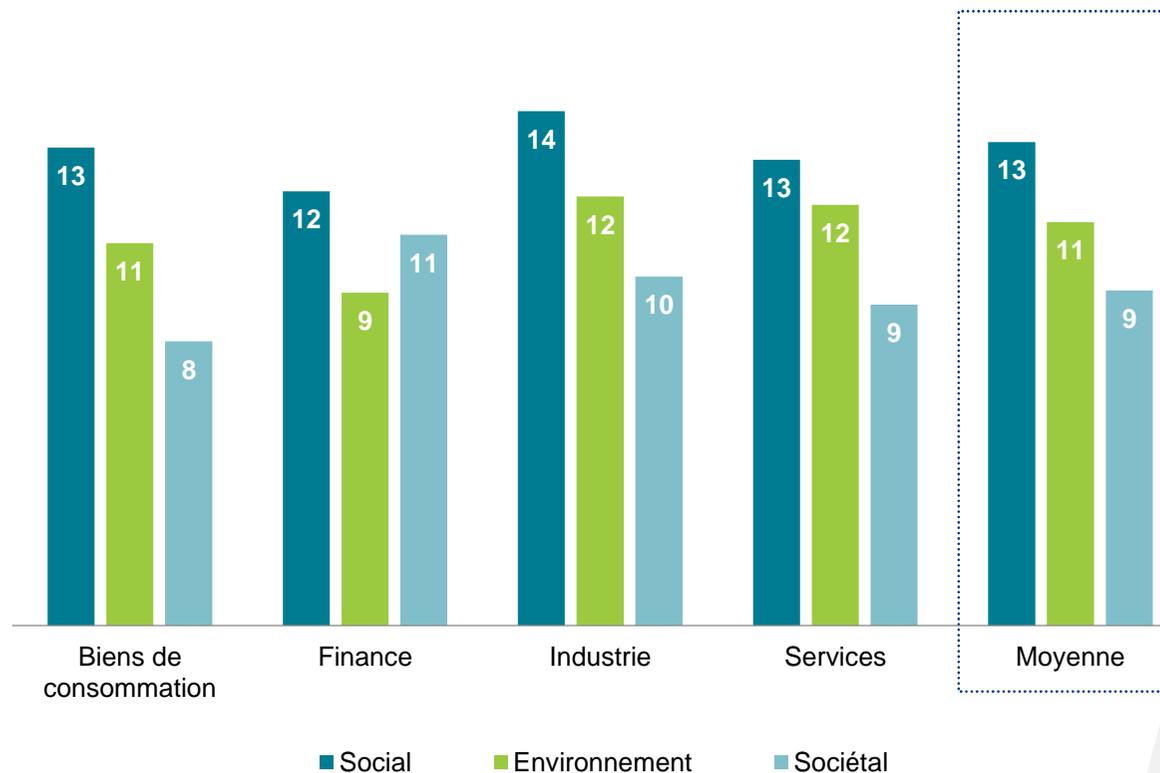
- **76% des Groupes ont fait le choix de présenter leurs réponses aux thématiques sociales, environnementales et sociétales requises dans l'ordre où celles-ci sont listées dans le décret du 24 avril 2012.**
- Les autres Groupes communiquent les informations requises dans le corps du rapport de gestion indépendamment de l'ordre dans lequel les thématiques apparaissent dans le texte réglementaire.
- 48% des Groupes ont ajouté un tableau de correspondance pour faciliter la lecture des thématiques.
- 12% des Groupes ont structuré leur chapitre RSE selon les lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative).



## Statistiques sur les rapports 2012

### Nombre de pages dédiées par volet

#### Pages dédiées aux informations sociales, environnementales et sociétales par volet et par secteur



Une trentaine de pages dédiées en moyenne aux informations RSE réglementaires

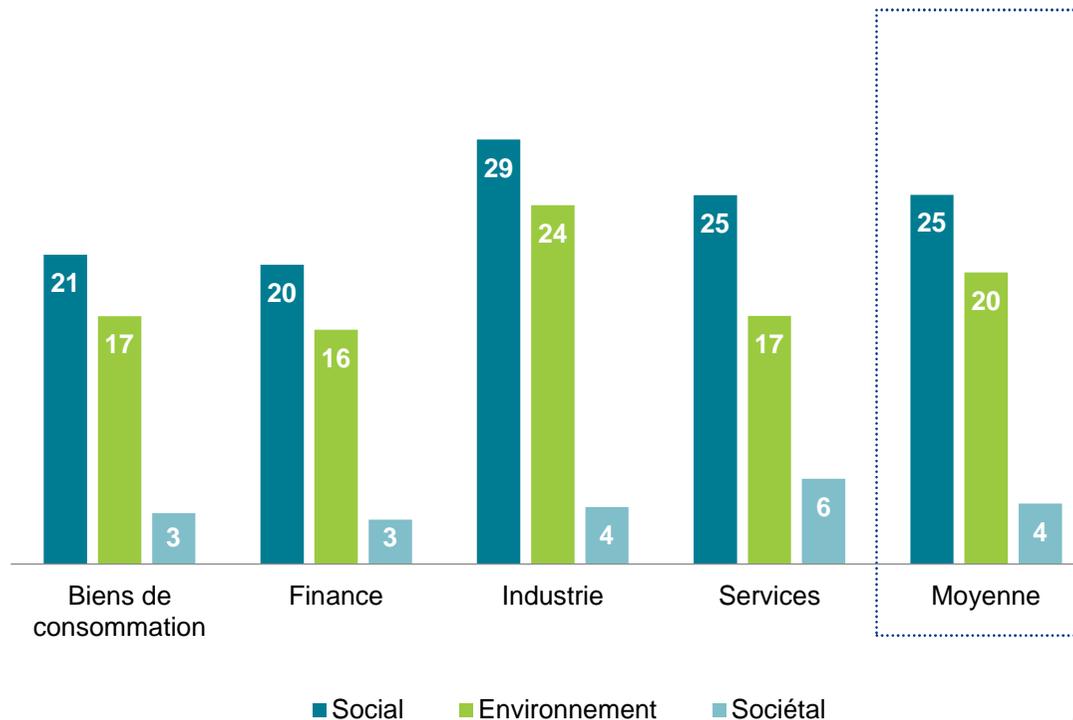
- Le volet social est le plus étayé avec une moyenne de 13 pages.
- Le volet sociétal, plus récent dans la communication des Groupes, est relativement étoffé avec une moyenne de 9 pages.
- **L'ensemble des trois volets couvre en moyenne 33 pages dans les rapports de gestion et documents de référence.**



## Statistiques sur les rapports 2012

### Nombre d'indicateurs par volet

Indicateurs chiffrés pour les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans les rapports financiers par volet et par secteur<sup>(1)</sup>



Une vingtaine d'indicateurs chiffrés communiqués respectivement sur les volets Social et Environnement

Un volet Sociétal majoritairement qualitatif

- Les **volets social et environnemental** sont les plus représentés avec une moyenne de **25 et 20 indicateurs** chiffrés respectivement.
- Le **volet sociétal** comprend en moyenne 4 indicateurs chiffrés, reflet d'une communication s'appuyant **majoritairement** sur des **informations qualitatives**.

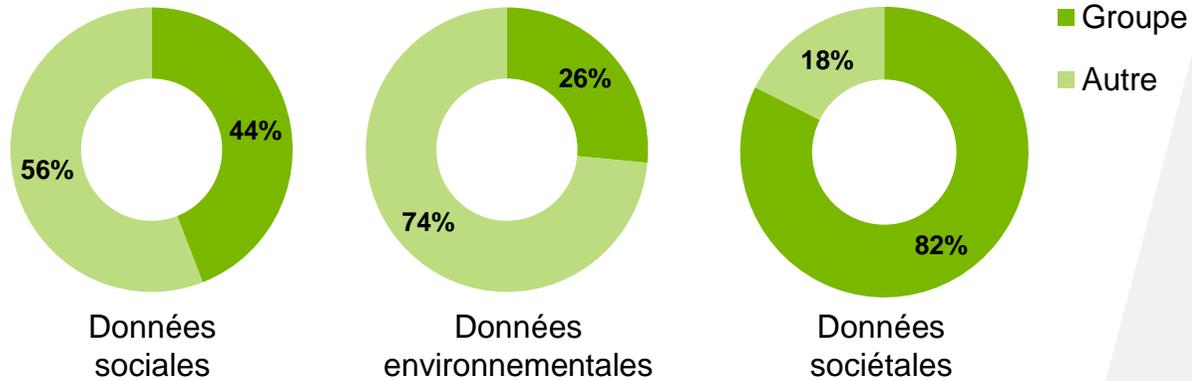
(1) Indicateurs les plus souvent renseignés listés en Annexe 3



# Statistiques sur les rapports 2012

## Périmètre des informations publiées

### Périmètre des informations publiées



#### Principaux indicateurs sociaux communiqués sur un périmètre restreint<sup>(1)</sup>

- Handicap (56%)
- Formation (56%)
- Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (44%)

Le périmètre couvert par les indicateurs environnementaux est principalement communiqué en part du chiffre d'affaires (67% à 100%)

### Vers un périmètre Groupe

- L'ensemble des Groupes s'efforce de communiquer sur le périmètre le plus large possible.
- Néanmoins, on constate que **la totalité du périmètre n'est pas toujours couverte** :
  - Certaines entités ou certains pays sont exclus pour tout ou partie des indicateurs publiés,
  - Certains indicateurs spécifiques sont communiqués sur un périmètre restreint.
- Les éventuelles **restrictions de périmètre de reporting** sont mentionnées dans la note méthodologique.

(1) Pourcentage des Groupes communiquant sur un périmètre restreint



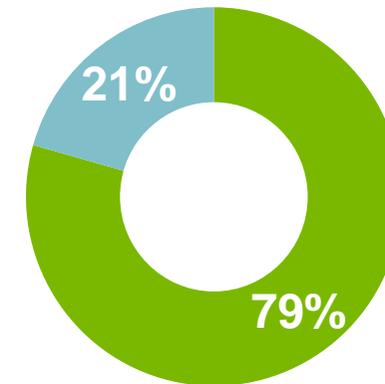
## Statistiques sur les rapports 2012

### Délais de reporting

#### Pratiques des Groupes pour tenir les délais de reporting imposés par le rapport de gestion

- Certaines informations, notamment celles communiquées par les prestataires et les fournisseurs peuvent être difficiles à obtenir dans les délais du reporting (déchets, formation, etc.).
- Certains Groupes ont utilisé des méthodes alternatives d'estimation pour pallier la non disponibilité de certaines données (difficultés d'obtention de certaines données dans les délais du reporting au niveau de certaines filiales/pays). Les méthodes d'estimation sont alors explicitées dans les notes méthodologiques.
  - Publication pour certains indicateurs de données estimées pour les derniers mois ou le dernier trimestre de l'année,
  - Publication de données collectée sur une année glissante (par exemple du 1<sup>er</sup> octobre ou 30 septembre).

#### Période de publication des informations



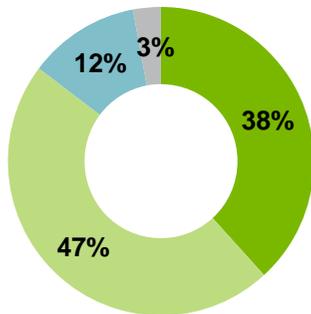
- Exercice fiscal
- Année glissante pour tout ou partie des informations



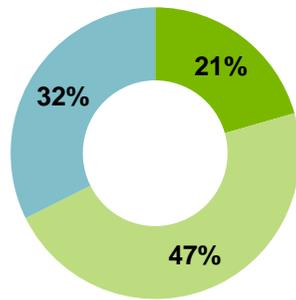
## Statistiques sur les rapports 2012

### Informations absentes ou incomplètes

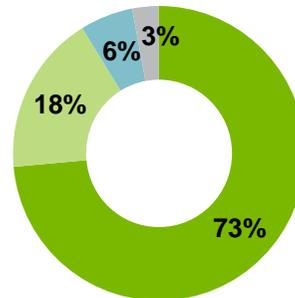
#### Communication sur les 42 thématiques



Données sociales



Données environnementales



Données sociétales

- Toutes les thématiques traitées
- Certaines informations incomplètes ou communiquées sur un périmètre restreint
- Certaines informations non disponibles ou jugées non applicables au Groupe avec justification
- Certaines informations absentes sans justification

#### Une communication des informations environnementales partielle

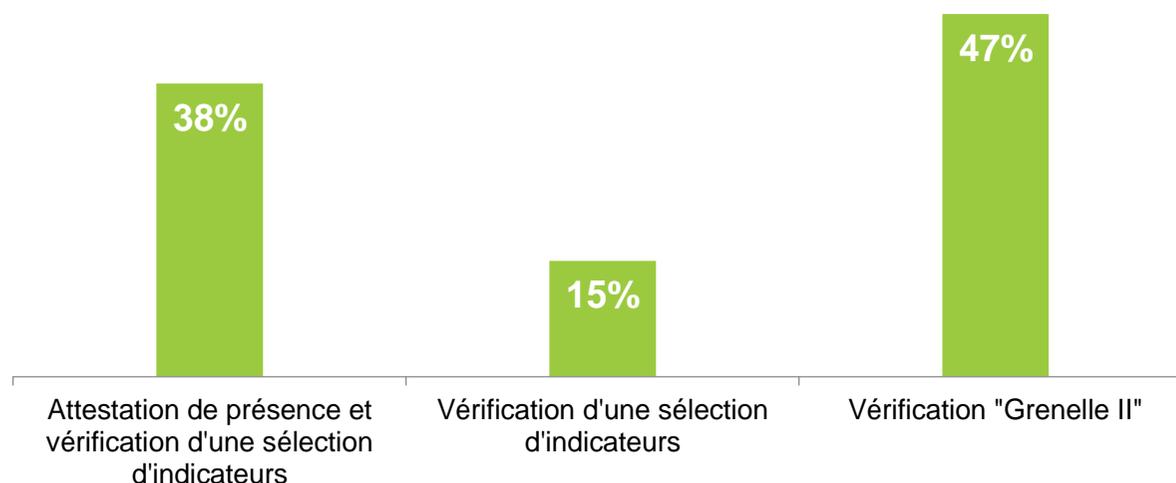
- La majorité des Groupes a communiqué sur l'ensemble des thématiques sociales et sociétales exigées par la réglementation, soit sur un périmètre Groupe, soit sur un périmètre restreint.
- Pour le volet environnemental, **près d'un tiers des sociétés n'a pas communiqué d'informations sur l'ensemble des thématiques**, certaines informations étant non disponibles ou jugées non pertinentes vis-à-vis de leurs activités.



## Statistiques sur les rapports 2012

### Types de vérification extra-financière

#### 3 types de vérification



# 100%

Pourcentage des sociétés du panel ayant fait appel à un tiers externe pour vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées en 2012

#### Une vérification volontaire afin d'anticiper les obligations réglementaires

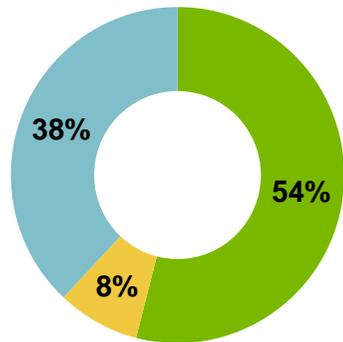
- En l'absence de l'arrêté qui précise les travaux de vérification menés par le tiers indépendant, les Groupes ont tout de même choisi majoritairement de faire vérifier la présence des 42 thématiques dans leur rapport, ainsi que la sincérité d'une sélection d'indicateurs.
- **Près de la moitié des Groupes a d'ores et déjà adopté une vérification de type « Grenelle II »**, c'est-à-dire la vérification de la présence et de la sincérité des 42 thématiques.



## Statistiques sur les rapports 2012

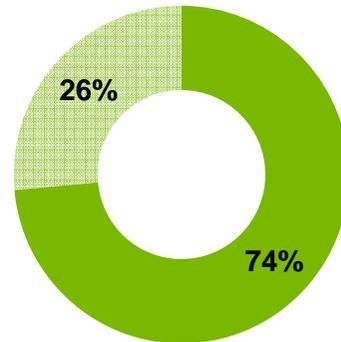
### Niveaux de vérification extra-financière

#### Niveau d'assurance des avis publiés



2006

- Assurance modérée
- Assurance raisonnable
- Assurance mixte (modérée et raisonnable)
- Procédures convenues



2013

#### L'assurance modérée reste majoritaire

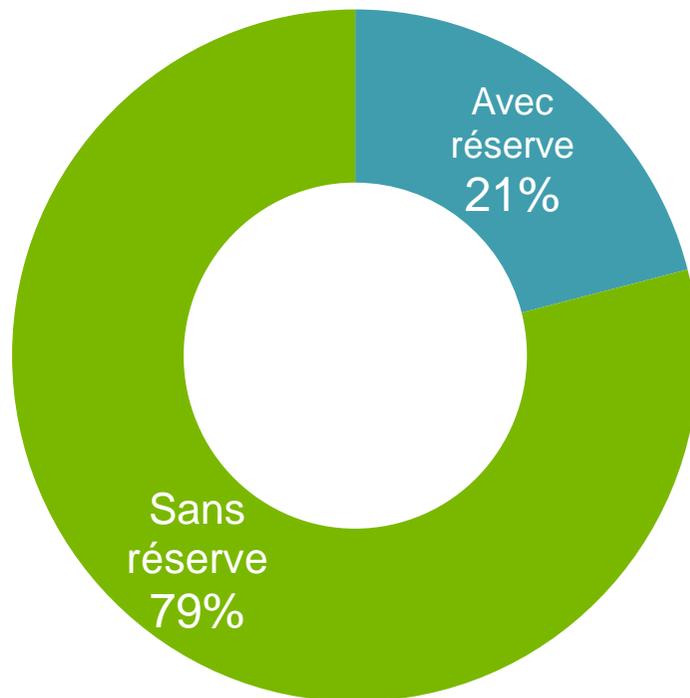
- Plus de 2/3 des Groupes ont choisi un niveau d'assurance modérée.
- 1/4 des Groupes a choisi de faire vérifier certains de ses indicateurs clés à un niveau d'assurance raisonnable et les autres indicateurs à un niveau d'assurance modérée.



## Statistiques sur les rapports 2012

### Proportion de réserves dans les avis

#### Présence de réserves dans les avis 2012



#### Une majorité d'avis sans réserve

- En 2012, **21% des avis ont inclus des réserves.**
- Cette proportion est similaire à celle qui a pu être observée les années précédentes.
- Les réserves concernent pour  $2/3$  des indicateurs environnementaux et pour  $1/3$  des indicateurs sociaux.
- Seuls les secteurs « Industrie » et « Biens de consommation » sont concernés en 2012.

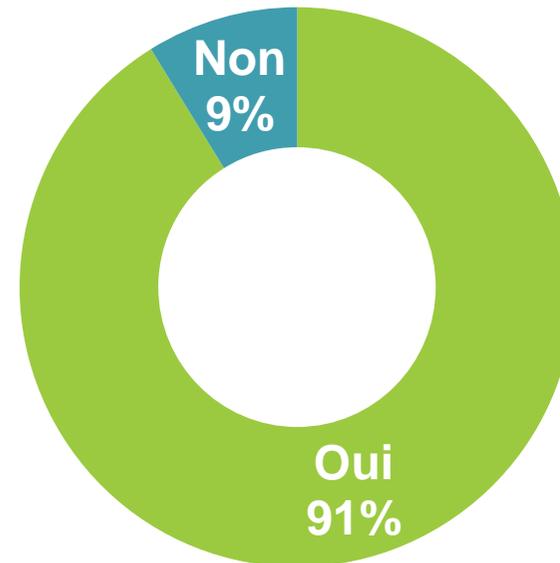


## Statistiques sur les rapports 2012

### Transparence pour le lecteur

#### Présence d'une note méthodologique

- La majorité des Groupes a bien mesuré l'importance d'une note méthodologique afin de fournir au lecteur les principales informations relatives à la définition, à la collecte et à la remontée des informations.



# Sommaire

Contexte réglementaire

Statistiques sur les rapports 2012

Principales difficultés rencontrées

Questions





## Principales difficultés rencontrées et comment les relever

### Réponses aux thématiques sociales

---

Les thématiques suivantes sont traitées de manière hétérogène selon les Groupes :

- Le bilan des accords collectifs
- La fréquence et gravité des accidents du travail (non abordée ou abordée partiellement dans 44% des cas)
- Les maladies professionnelles

Ces thématiques ont été traitées principalement par les Groupes en communiquant des informations quantitatives sur un périmètre restreint, complétées par des informations qualitatives.



## Principales difficultés rencontrées et comment les relever

### Réponses aux thématiques environnementales

---

Les thématiques suivantes sont peu développées pour de nombreux Groupes :

- Adaptation aux conséquences du changement climatique (non abordée ou abordée succinctement dans 15% des cas)
- Prise en compte de la biodiversité (non abordée ou abordée succinctement dans 26% des cas)
- Utilisation des sols (non abordée ou abordée succinctement dans 50% des cas)

Ces thématiques ont été traitées différemment selon le secteur d'activité des sociétés du panel :

- Elles ont été globalement traitées par les sociétés dans les secteurs « Industrie » et « Biens de consommation »
- Elles ont été peu abordées dans le secteur « Finance » et « Services », où elles sont généralement considérées comme non pertinentes



## Principales difficultés rencontrées et comment les relever

### Réponses aux thématiques sociétales

---

Les thématiques sociétales requises par la loi Grenelle II<sup>(1)</sup> n'étaient pas imposées par la loi NRE<sup>(2)</sup>

Les réponses sont davantage traitées de manière qualitative par rapport aux autres volets.

(1) Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

(2) Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques

# Questions



## Département Changement Climatique & Développement Durable

### Contacts :

#### Philippe Arnaud

Associé

E-mail : parnaud@kpmg.fr

Tél. : +33 (0)1 55 68 90 05

#### Anne Garans

Director

E-mail : agarans@kpmg.fr

Tél. : +33 (0)1 55 68 87 52

#### Fanny Houlliot

Manager

E-mail : fhoulliot@kpmg.fr

Tél. : +33 (0)4 96 20 54 82

**[www.developpement-durable.kpmg.fr](http://www.developpement-durable.kpmg.fr)**

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance au capital social de 5 497 100 euros. 775 726 417 RCS Nanterre. Siège social : Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex. KPMG S.A. est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2013 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.  
Le nom KPMG, le logo et "cutting through complexity" sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.